

# Procès-Verbal

## Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var

### Séance du mercredi 28 novembre 2018

Membres en exercice : 13  
 Membres présents : 9  
 Membres votants : 12

Date de convocation : 23/11/2018

**Présents :** Serge BALDECCHI, Marie-José RUBY, Antoine d'INGUIMBERT, Jean-Pierre GUINDEO, Annick BOYZON, Claude CARINI, Elisabeth FONQUERNIE, Christian GIRAUD, Christophe VALETTE,

**Absents/excusés :** Muriel HARANG-CAHOREAU (pouvoir à MJ. RUBY), Mathieu ADAMISTE, Franck HOYEZ (pouvoir à JP. GUINDEO), Anne-Marie VANCOILLIE (pouvoir à A. BOYZON)

**Secrétaire :** Marie-José RUBY

#### EXTRAITS DES DELIBERATIONS

##### N° 2018-50 : Demande de subventions suite aux intempéries du 31 octobre 2018

Le Maire rappelle qu'à l'occasion des intempéries qui ont frappé le Var en général et la Commune de Saint-Antonin du Var à titre particulier en date du 31 octobre 2018, d'importants dégâts sur la voirie et sur les équipements communaux ont été constatés.

[...]

**Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de procéder à la remise en état du chemin de la Tuvelière, du chemin du Vallon, du square Jean Fustier et de ses équipements endommagés lors des intempéries du 31 octobre 2018,

**SOLLICITE** l'ensemble des co-financeurs potentiels pour l'obtention d'une subvention la plus large possible relativement aux coûts de reconstruction dont il est fait mention supra,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à la présente décision.

##### N° 2018-51 : Décision modificative n°3 au Budget « Commune » 2018

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient, afin d'inscrire des recettes nouvellement notifiées et également de permettre des travaux de reconstruction suite aux intempéries du 31 octobre 2018, de procéder à une décision modificative au budget communal 2018.

SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Art. 6257	Missions réceptions	- 6.500 €	7381	Droits de mutation	+ 20.500 €
Art. 023	Virement à la S.I.	+ 27.000 €			
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>+ 20.500 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>+ 20.500 €</b>

SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2313-Op°103	Constructions	+ 37.000 €	13251-Op°103	Com. d'Agglo.	+ 16.500 €
2318-Op°103	Voirie	+ 24.000 €	1323-Op°103	Département	+ 14.000 €
2152-Op°93	Voirie	- 3.500 €	Art. 021	Virem. de la S.F	+ 27.000 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>+ 57.500 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>+ 57.500 €</b>

**Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,**

**Approuve** les modifications budgétaires ci-dessus présentés.

#### **N° 2018-52 : Frais de personnel mis à disposition du service de l'eau par la Commune**

**Considérant** que les dépenses et recettes propres au service de l'eau et au service assainissement de Saint-Antonin du Var font l'objet d'un budget annexe au budget principal ;

**Considérant** que des agents (Techniques et Administratifs) rémunérés sur le budget principal travaillent pour le compte du service de l'eau et du service assainissement ;

**Considérant** que pour une bonne gestion, il convient de faire supporter au budget annexe les charges de personnel afférentes à ces deux services ;

[...]

**Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,**

**Décide** de fixer à 50.000 € la compensation pour frais de personnel à devoir à la Commune par le service « Eau » et le service « Assainissement » pour l'exercice budgétaire 2018.

**Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget « Eau et Assainissement » 2018 en dépenses à l'article 621 ;

#### **N° 2018-53 : Subvention Bleuets de France 2018**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'association des anciens combattants de Saint-Antonin du Var a participé activement à la cérémonie du 100<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice de la guerre de 14-18, notamment pour ce qui concerne le porte-drapeau, l'exposition à l'espace culturel, ainsi que la fourniture des « bleuets » portés par le public présent à la cérémonie du 11 novembre.

[...]

**Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'attribuer une subvention supplémentaire de 100€ pour l'année 2018 à l'association des anciens combattants de Saint-Antonin du Var.

**DIT** que les crédits inscrits au budget général de la Commune en 2018 sont suffisants au chapitre 65 « Charges de gestion courante » de l'instruction comptable M14.

#### **N° 2018-54 : Exonération partielle de loyer du Cigaloun à la SARL THERA**

La SARL THERA, représentée par Monsieur Alain CASTRO, exploite l'établissement « Lou Cigaloun » donné à bail par la commune de Saint Antonin du Var depuis le 27 mai 2011.

Des désordres constatés contradictoirement entre le bailleur et le locataire sur la toiture de l'établissement, génèrent, par temps pluvieux, des infiltrations d'eau dans les chambres.

De ce fait, et en de telles circonstances, l'exploitant n'est pas en mesure d'user pleinement de la fonction hôtellerie telle que définie dans le bail.

[...]

**Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'accorder une exonération partielle du loyer du Cigaloun et ainsi de l'établir à hauteur de 1.500 € mensuels ;

**DIT** que la présente décision prendra effet à compter du loyer du mois de janvier 2019 et qu'elle sera maintenue jusqu'à ce que la Commune ait effectué les travaux d'étanchéité de la toiture ;

#### **N° 2018-55 : Contrat de prestation de service fourrière animale avec la SPA de Flayosc**

Le Maire informe l'Assemblée que la SPA a adressé à la Mairie pour signature un projet de convention « fourrière animale » pour l'année 2019 (et pour les années 2020 et 2021 par tacite reconduction).

[...]

**Le Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire, après avoir pris connaissance de la convention, et après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat de prestation de service de fourrière avec la SPA telle que joint à la présente délibération.

## COMMUNICATIONS DU MAIRE

- **Station Rosalie :**

La Commune est en attente de la demande officielle de la part des gérants de la société Station Rosalie pour l'aliénation des deux parcelles cadastrées sections C n°94 et 95.

- **Commission de contrôle du Répertoire Electoral Unique (REU) :**

Suite à un changement de réglementation concernant la tenue des listes électorales, il convient de nommer un représentant du Conseil Municipal pour siéger à la Commission de Contrôle du REU. Cet élu ne peut ni être le Maire, ni un Adjoint au Maire, ni un Conseiller disposant d'une délégation relative à la tenue des listes électorales.

Enfin, il doit être pris parmi les volontaires ET dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal.

Monsieur Claude CARINI, premier Conseiller dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal est volontaire pour siéger à la Commission de contrôle du REU.

Il est donc nommé membre de la Commission de Contrôle du REU.

- **Agence de l'Eau :**

La Commune a été notifiée officiellement d'une subvention de 54.500 € accordée par l'Agence de l'eau pour les travaux à venir sur le réseau de distribution d'eau potable.

- **Commission de préfiguration du transfert de la compétence Eau/Assainissement à la CAD :**

Le Maire propose à Marie-José RUBY, Adjointe délégué à l'Assainissement, de participer à cette Commission auprès de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

## QUESTIONS DIVERSES

- **Marie-José RUBY :**

- Illuminations de fin d'année :

La livraison des motifs lumineux et la mise aux normes des raccordements est programmée pour le 29 novembre.

- **Antoine d'INGUIMBERT :**

- Noël des anciens : 19 décembre à midi (repas + danse)

- Noël des enfants :

- Jeudi 6 décembre : animation KAPLA (constructions en bois) + expo pour les parents
- Vendredi 21 décembre : cadeaux du père Noël

- Travaux : les services techniques modifieront le sens d'ouverture des portes des toilettes extérieures de l'école (sous le préau).

- **Jean-Pierre GUINDEO :**

- Suite à la signature du marché groupé de fourniture d'électricité piloté par le SymiélecVar, les tarifs du Kwh pour 2019 augmentent de 20% pour le tarif jaune (+ de 36 Kwh) et baissent de 13% pour l'énergie à destination de l'éclairage public.
- La Commune est adhérente de la FEVIFO (Fédération des Villes Françaises Oléicoles) mais le recensement des cultures d'oliviers n'a pas encore été faite. Recensement à venir.
- Repérage sur le terrain d'un circuit de marche « le Suis » depuis le Cimetière jusqu'à Cagnosc qui sera référencé sur les listes de parcours de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

\* \* \*

Levée de la séance à 19h30